

Nombre de membres en exercice : 10

Séance du jeudi 12 juin 2025

Le **jeudi 12 juin deux mille vingt-cinq**, à vingt heures trente, l'assemblée, convoquée le 6 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : Mme PRUNET Catherine ; M. BRUNET Jacques ; Mme BEST Christine ; M. BIENAYME Arnaud ; M. JOUANOU Francis ;

Procuration : Mme LAMOTHE Mireille à Mme PRUNET Catherine

Absents excusés : M. LESCOLE Philippe, Mme VALLET Isabelle ; Mme BRUNET PRACHT Laura ; M. FOUQUET Hervé

M. **BRUNET Jacques**, ayant été désigné par le conseil municipal pour remplir **les fonctions de secrétaire**, les a acceptées.

Mme le Maire rappelle que le quorum n'est pas nécessaire pour cette réunion car il s'agit de la 2^{ème} convocation.

ORDRE DU JOUR

I- Approbation du compte rendu du 07 mai 2025

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II- Délibérations :

➤ Demande de Mme FOURNIER LATOURAILLE : achat lot n°4 au Hameau des Vignes

Mme FOURNIER LATOURAILLE Sandrine domiciliée 146 Rue des Vignes du Château à Thémimes a fait une demande pour le lot N°4 au hameau des Vignes, section A n°1163 et n°1179 pour une surface totale de 1 045M2 (demande reçue le 19 mai 2025).

Mme Le Maire présente le plan des parcelles du hameau.

Le prix hors TVA sur marge est de : 11 645 €

La TVA sur marge : 1 284 €

Le prix de vente du lot 4 a été fixé à : 12 929 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Mme Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour régulariser les actes. Une délibération sera prise à cet effet.

Pour : 6 dont 1 procuration ; contre : 0

➤ Demande de subvention :

○ Le renouveau Théminois

La demande de subvention a été reçue en mairie le 06 mai 2025 pour un montant de 1 500 €.

La subvention après discussion, est maintenue à 1000€ comme les années précédentes. Vote à l'unanimité. Il ne sera pas nécessaire de prendre une délibération car ce montant avait été voté précédemment.

Pour : 6 dont 1 procuration ; contre : 0

➤ Participation aux frais de fonctionnement Ecoles de Lacapelle Marival

Madame la Maire fait part au conseil municipal de la demande de la commune de Lacapelle Marival concernant la participation financière de la commune de Thémimes.

- 3 élèves en maternelle/élémentaire = 1 366 € X 3 = 4 098 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate Mme le Maire pour payer cette somme à la mairie de Lacapelle Marival.

Pour : 6 dont 1 procuration ; contre : 0

➤ Renouvellement de la location de la licence IV

Lecture de la demande de Mme CARRILLO, propriétaire de l'Etape de la Halle.

Le conseil municipal décide de reconduire la convention pour une année pour un montant de 500 € à Mme Carrillo.

Une délibération sera prise à cet effet.

Pour : 6 dont 1 procuration ; contre : 0

➤ Participation de la commune à l'ASLH de Leyme- Réponse mairie Leyme

Rappel des échanges lors la dernière réunion :

La mairie de Leyme a envoyé la participation ALSH 2023 pour un montant de 885.54 € détaillé ainsi :

- Cout par habitant pour un forfait de 3 € soit 762 €
- Cout pour 2 enfants, 64 heures soit 124 €

Pour rappel, la convention qui liait la commune de Leyme, les communes de l'ancien canton de Lacapelle Marival signataire du Contrat Enfance Jeunesse la CAF et l'association Ségala Limargue est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Le 7 décembre 2023, la commune de Thémines a délibéré pour ne plus verser une participation forfaitaire par habitant et par an. Depuis plusieurs années, la commune de Thémines payait le forfait, sans qu'aucun enfant du village ne profite du service. La commune de Leyme en avait été informée le 30 janvier 2024 par mail.

Dans le tableau fourni par la commune de Leyme, il n'est pas tenu compte de cette modification.

La somme à verser serait de 226€, à confirmer. Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour verser la somme nécessaire à Ségala Limargue.

Suite au courrier envoyé à la mairie de Leyme pour leur demander d'émettre un nouveau titre, M. Le Maire de Leyme refuse et demande le règlement de notre quote-part, soit la somme de 884.54€.

L'année de fonctionnement à régler est 2023, or la délibération prise par le conseil municipal de Thémines date de décembre 2023.

Le conseil décide de régler la totalité de la somme pour 2023, mais demandera qu'en 2024, la délibération et le nouveau calcul soit pris en compte.

Pour : 6 dont 1 procuration ; contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

WE du 21 et 22 juin : Visite guidée/Apéro association-villageois

Mme Le Maire rappelle que le samedi 21 juin à 14h30 a lieu une visite du village et le lendemain un apéro des associations.

Recensement 2026 : du 15 janvier au 14 février 2026

La commune doit trouver un agent recenseur.

Abri-bus

Un habitant nous demande de couper l'herbe, de peindre l'abri bus et de combler les ornières. Le grand Figeac a été prévenu.

Véhicule municipal

Un Renault master avec plateau a été trouvé à Aynac : de 2020, diesel, 60400km, un an de garantie, vidange, avec frais de carte grise prise en charge.

Prix HT : 20 400€

Prix TTC : 24 500€

La TVA sera récupérée.

Les membres présents parlent d'un investissement pour 20ans, avec une facilité de revente du véhicule si jamais il ne correspond pas aux besoins de la commune. Il sera potentiellement possible de le prêter aux théminois par la signature d'une convention de prêt et si l'assurance du véhicule dispose d'une assurance tout conducteur.

Les membres présents donnent leur accord pour l'achat du véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Secrétaire de séance,



Mme Le Maire,



LISTE DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal **du 12 juin 2025**

- Demande de Mme FOUNIER LATOURAILLE : achat lot n°4 au Hameau des Vignes
- Participation aux frais de fonctionnement Ecoles de Lacapelle Marival
- Renouvellement de la location de la licence IV
- Participation de la commune à l'ASLH de Leyme- Réponse mairie Leyme